



Risque tempête



Risque feux de forêt



Risque transport de matières dangereuses

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Edition 2013



Le mot du Maire

D La sécurité des habitants de Sanguinet est l'une des préoccupations majeures de la municipalité.

I A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement de crise.

C Je vous demande de lire attentivement ce document. Ce DICRIM ne peut pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie (canicule...) ou à la proximité d'une base aérienne ou d'une centrale nucléaire.

R En complément de ce travail, la commune a élaboré un plan communal de sauvegarde (PCS) dont l'objectif est l'organisation des secours au niveau communal.

I Afin que nous puissions continuer à bien vivre ensemble en toute sécurité, je vous enjoins à bien lire ce document, à le conserver, avec l'espoir, bien entendu, de ne jamais devoir le mettre en pratique.

M

Le Maire,
Bernard Laine

Sommaire

p 2 Le mot du maire

p 3 Définition des risques majeurs

p 4 Le risque tempête

p 6 Le risque feux de forêt

P 8 Le risque de transport de matières dangereuses

Définition des risques majeurs

« Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité ».

C'est la possibilité pour un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un nombre élevé de personnes, d'occasionner des dommages importants et de dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques sont généralement classés en 5 catégories, les 3 premières étant qualifiées de « risque majeur ».

- les risques naturels (feux de forêt, tempêtes, inondations, séismes...)
- les risques liés aux transports (personnes, matières dangereuses...) sont des risques technologiques. Les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident (crash d'aéronef, accidents...)
- les risques technologiques : résultant de l'intervention humaine, ils regroupent le risque industriel, nucléaire, biologique...
- les risques de la vie quotidienne : accidents domestiques, accidents de la route...
- les risques liés aux conflits : guerre, coup d'état, terrorisme...

Le risque majeur se caractérise en général par de nombreux sinistrés ou par un coût important des dégâts, ou des impacts sur l'environnement.

Il est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux. Un aléa (événement potentiellement dangereux) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où sont en présence des enjeux humains, économiques ou environnementaux .

A Sanguinet, 3 risques majeurs sont identifiés :

- le risque tempête
- le risque feux de forêt
- le risque de transports de matières dangereuses



Le Risque tempête



Présentation du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par :

- des vents violents supérieurs à 89 km/h
- des pluies soutenues voire violentes

Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand....

Il faut rappeler que lors de la tempête du 24 janvier 2009, des rafales de vent ont atteint 170km/h et occasionné de nombreux dégâts humains et matériels : (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...).

Information préventive

Chaque jour Météo France, chargé de surveiller les événements météorologiques, émet des bulletins sur lesquels on trouve une carte de vigilance qui identifie les dangers dans chaque département.

Le danger menaçant est représenté à l'aide de quatre couleurs :

Niveau 1 pas de vigilance

Niveau 2 phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux

Niveau 3 vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus

Niveau 4 vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus

Conduite à tenir

➔ AVANT

- consulter les messages météo au 05 58 06 72 82 (répondeur préfectoral)
- rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- prévoir des piles pour les postes radios
- prévoir des bougies en cas de coupure de courant
- faire une réserve d'eau potable et d'aliments
- annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs
- dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique)
- rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- débrancher les appareils électriques
- fermer portes et volets

➔ PENDANT

- ne pas sortir et attendre la fin de la tempête
- éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement
- écouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (fréquences en dernière page)
- libérer les lignes pour les services de secours
- ne pas aller chercher les enfants à l'école. Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent
- Application par les enseignants du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

➔ APRES

- ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol
- en cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents
- Signaler les situations de danger immédiat et/ou potentiel

ATTENTION ! Ce n'est pas parce que le vent ne souffle plus que tout danger est écarté ; en effet des branches, tuiles, arbres ou autres objets divers peuvent encore tomber et être dangereux.



Le Risque Feux de Forêt



Présentation du risque

C'est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d'autres terres boisées.

Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre) ou humaine (intentionnel ou résultant d'imprudence)

Le risque feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. L'été représente la période la plus propice aux feux de forêt, mais la fin de l'hiver et le début du printemps peuvent également représenter une période de danger.

Manifestation du risque sur la Commune de Sanguinet

Notre commune boisée sur 6300 hectares est soumise à ce risque important.

L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières s'avère indispensable pour limiter l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.

L'une des mesures obligatoires est le débroussaillage, dont les dispositions sont définies par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2011 et l'arrêté préfectoral n° 07/2004 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie dans le département des Landes.

L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par le référent de zone.



Pour signaler un départ de feu, appeler le 18

Conduite à tenir

➔ AVANT L'ARRIVEE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMME

- abriter les véhicules et tout engin à moteur thermique
- calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- n'évacuer les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers
- fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter
- fermer les portes et volets
- rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche

➔ PENDANT

- ne pas quitter votre maison
- si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction:**
- rechercher une zone dépourvue de végétation (un arial, un champ)

➔ APRES

- ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps (non acrylique)
- éteindre les foyers résiduels
- inspecter la maison soigneusement à la recherches d'éventuels foyers
- libérer les baies et bouches d'aération
- s'enquérir des besoins du voisinage

ATTENTION ! En aucun cas vous ne devez vous approcher d'un feu de forêt.



Le Risque de transport de matières dangereuses

Qu'est ce que le risque lié au transport de matières dangereuses?

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un incident ou accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire ou par canalisation.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, explosive, corrosive, toxique ou radioactive.

Et à Sanguinet?

Le village est traversé par des axes importants de circulation routière comme la route de Bordeaux-Biscarrosse et la route de Sanguinet-Parentis.

D'autres part, le pipeline qui relie Parentis à Ambès (longueur: 5574 ml en zone forestière) passe par Sanguinet. Une voie ferrée longe le bassin versant en limite communale.

Conduite à tenir

➔ PENDANT

- se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- calfeutrer les ouvertures, fenêtres, aérations
- fermer les volets
- s'éloigner des fenêtres
- ne pas utiliser le téléphone
- ne pas aller chercher les enfants à l'école
- éviter toute flamme ou étincelle, ne pas fumer
- attendre la fin de l'alerte ou les consignes des autorités

➔ APRES

- aérer le local
- Si vous êtes témoin:*
- éviter le sur-accident en balisant et en éloignant les témoins du sinistre
 - en cas de fuite de produit, ne pas toucher le produit et quitter la zone
 - en cas de nuage toxique, évacuer perpendiculairement au vent et se confiner dans le bâtiment le plus proche
 - alerter les pompiers (18), la police (17)
 - préciser le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code de danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)



Mutagène, cancérigène



Comburant



Corrosif



Inflammable



Danger pour l'environnement



Gaz sous pression



Explosif



ou



Toxique

En cas d'urgence

Pompiers	18
Gendarmerie / Police	17
SAMU	15
N° d'urgence européen	112 *
Météo France	08 92 68 02 40

* Dans le département des Landes, le 112 équivaut au 15.

Où s'informer

A la Mairie	05 58 82 11 82
A la préfecture	05 58 06 58 06
Au service départemental d'incendie et de secours	05 58 51 56 56
En écoutant : France Bleu Gascogne	103.4 FM
Fréquence Grands Lacs	89.3 FM



Mairie de Sanguinet - Service Communication - Ne pas jeter sur la voie publique

Document réalisé par les Elus responsables de la cellule
«P.C.S» de la ville de Sanguinet.

Edition 2013

Document téléchargeable sur www.ville-sanguinet.fr

Pour tout renseignement, contacter le **05 58 82 11 82**

Mairie de Sanguinet
BP 13
40460 Sanguinet
05.58.82.11.82
www.ville-sanguinet.fr

